

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2019 A 20H30

Présents : Mmes et MM Jean-Pierre ABEL, Séverine ANTOINE, Alain PONTAILLER, Corinne SCHRIVE, Didier PELOIS, Jean-Michel LALLEMAND, Nicolas MORIS, Philippe ROUSSELOT, Mina EL RHARBI, Joëlle DIOT, Frédéric COGNON.

Absents ayant donné procuration : Mme Anne-Marie AUMER à M Jean-Pierre ABEL, M Philippe LEMOINE à M Didier PELOIS, M Rachid CHADID à M Alain PONTAILLER, Mme Coralyne PIAT à Mme Joëlle DIOT.

Absents : Mmes et MM Véronique JORDY, Valérie GUILLEMOT, Christian CLEMENT, Laurence COUDIÉ, Michel DEBANA, Hervé PRICOT

Jean-Pierre ABEL, Maire, remercie les élus de leur présence et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Joëlle DIOT, à l'unanimité.

Délibération n° 2019-06-01 - ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 04 MARS 2019

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 15 voix pour.

Délibération n° 2019-06-02 – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNAL 2019

Suite à une erreur de saisie informatique du budget, il apparaît un déséquilibre des lignes d'opérations d'ordre entre sections. Il convient d'ajuster les crédits disponibles sur les recettes d'investissement, du chapitre 21 vers le chapitre 040, comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- 40 000,00 €
Article 2111 – terrains nus	- 40 000,00 €
Chapitre 040 – AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS	+ 40 000.00€
Article 2111 – terrains nus	+ 40 000.00 €

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 15 voix pour.

Délibération n° 2019-06-03 – RECENSEMENT DE LA POPULATION – DESIGNATION DU COORDONNATEUR

Le recensement des habitants de la commune se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020. la préparation du recensement des habitants démarre dès maintenant par la désignation avant le 15 juin 2019, puis sa nomination avant le 30 juin 2019 du coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte du recensement ; Madame Laëtitia DAVID est désignée pour remplir ces fonctions.

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 15 voix pour.

Délibération n° 2019-06-04 – TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Un agent municipal actuellement adjoint d'animation, peut prétendre, au titre de sa réussite à l'examen d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à postuler au grade supérieur. Il convient donc de créer un troisième poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet afin que Monsieur le Maire puisse nommer l'agent concerné sur ce poste, par voie d'arrêté individuel.

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 15 voix pour.

Délibération n° 2019-06-05 – INSCRIPTION DE LA COMMUNE A L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

Il s'agit d'un dispositif simple : une application téléchargeable par les administrés sur leur mobile leur permettant de faire défiler les informations de la commune par un simple balayage de leur écran. Cette application, PanneauPocket, gratuite et illimitée pour les résidents permanents ou les visiteurs occasionnels, permet à la collectivité de diffuser en temps réel des messages de prévention, d'alertes, mais aussi des informations pratiques, l'annonce d'évènements, d'animations, etc. L'inscription à PanneauPocket est de 350 € TTC par an, payable mensuellement et sans engagement. L'abonnement comprend la création d'un espace pour la commune, l'accès personnalisé jusqu'à trois ou quatre personnes pour la saisie des informations à diffuser, l'utilisation du service et de la plateforme web pour un nombre de messages illimités, une formation téléphonique, la maintenance informatique, l'envoi de documents de communication et un outil de suivi

statistique permettant de mesurer l'impact de la communication.

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 15 voix pour.

Délibération n° 2019-06-06 – TRAVAUX DE VOIRIE RUE LAMARTINE – CONVENTION AVEC LA VILLE DE SAINTE-SAVINE

Cette rue étant partagée entre nos deux communes, à l'issue d'une concertation engagée depuis plusieurs mois avec la ville de Sainte-Savine et une association de riverains, il a été convenu que des mesures devaient être prises afin de limiter la vitesse sur cet axe majeur. Ainsi plusieurs aménagements d'optimisation de la sécurité ont été retenus : implantation de trois feux tricolores, réalisation d'un plateau surélevé et création de passages piétons supplémentaires. Les 2/3 des charges financières seront supportées par la ville de Sainte-Savine, 1/3 par la ville de Les Noës-près-Troyes, ce qui représente :

	Sainte-Savine	Les Noës-près-Troyes
Trois feux tricolores	17 333.33 € <i>(pas de TVA)</i>	8 666.37 € <i>(pas de TVA)</i>
Plateau surélevé	16 931.03 € HT	8 465.52 € HT

L'ensemble des modalités de réalisation de ces aménagements d'intérêt commun font par ailleurs l'objet d'une convention

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 15 voix pour.

Pas de question diverse.

L'ordre du jour est épuisé.

Les signatures des membres présents sont recueillies.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire
Jean-Pierre ABEL